



COMMUNE DE SUCE-SUR-ERDRE

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 27 janvier 2009

Le 27 janvier 2009 à 20h, les membres du Conseil Municipal de Sucé-sur-Erdre se sont réunis en mairie, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 21 janvier 2009, et sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

CHATELLIER Daniel, KOGAN Jean-Jacques, CHEVALIER Christine, RINCE Mireille, TESSON Bernard, BERTIN Didier, MORCH Laurence, BUTAUD Philippe, BLANCHARD Denis, BODINEAU Jacqueline, DESDEVISES Marie-Clet, LAGRANGE Isabelle, BALASAKIS Christian, BONNET Thérèse, LANGLOIS Christian, MELUC Dominique, ROGER Jean-Louis, THUILLIER Alain, DELANNOY-CORBLIN Isabelle, ROUAULT Stephan.
(Monsieur Jean-Louis ROGER a pris place en séance à 20h13)

POUVOIR(S) :

Sylviane LASCAUX a donné procuration à Jacqueline BODINEAU
Marie-Claude BARBET a donné procuration à Mireille RINCE
Jean-Paul BOUGANNE a donné procuration à Daniel CHATELLIER
Hamid MARHAB a donné procuration à Laurence MORCH
Patrice GABETTE-FOREL a donné procuration à Didier BERTIN
Fabienne LERAY a donné procuration à Jean-louis ROGER
Jean-Yves HENRY a donné procuration à Isabelle DELANNOY-CORBLIN

ABSENT(S) :

Danielle COLLIARD
Jacques VILLEZ

ASSISTANT(S) :

Alain RABALLAND, Directeur Général des Services

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Jacqueline BODINEAU

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h10.

Madame Jacqueline BODINEAU est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2008 est adopté à l'unanimité sans modification.

L'ordre du jour de la présente séance est approuvé à l'unanimité et est abordé comme suit :

PARTIE I : ORDRE DU JOUR POUR DEBAT ET DELIBERATIONS OU INFORMATION

1) ADMINISTRATION GENERALE

1-1 / DEMATERIALISATION DE L'INFORMATION DESTINEE AUX ELUS - Information

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que lors du précédent Conseil Municipal, un formulaire avait été présenté à tous les Conseillers les interrogeant sur leur acceptation de la procédure de dématérialisation.

Sur 29 Conseillers, 17 ont, à ce jour, répondu favorablement, 3 défavorablement et 9 n'ont pas répondu.

Une procédure a été mise en place par courrier du 16 décembre 2008 gérant le principe de dématérialisation.

Celle-ci comporte 3 parties.

1 - Les convocations aux réunions (conseils, commissions, comités de pilotage...)

Cette partie fonctionne.

2 - Les comptes rendus de réunions

Cette partie n'est pas encore complètement opérationnelle compte tenu des délais dans la mise en place d'une procédure interne unique. Néanmoins, certains documents figurent déjà sur la plateforme.

Une solution satisfaisante doit aboutir au cours du 1er trimestre 2009.

3 - La sécurisation des documents

Seuls des fichiers au format PDF ou au format bureautique en lecture seule doivent figurer sur la plateforme E-GroupWare.

Chaque fichier stocké sur la plateforme permet de savoir sa date de création, sa dernière mise à jour, le n° de la version la plus récente, et la visualisation des différentes versions s'il y a lieu.

Il est possible de le télécharger ou de le lire en ligne.

Des améliorations doivent compléter la version actuelle, mais une réflexion est engagée à la Communauté de Communes qui est fort intéressée par ce produit. Une 1^{ère} présentation s'est déroulée devant les membres du bureau communautaire qui ont manifesté un intérêt certain. Une présentation aura lieu fin février en présence des Directeurs des communes de la CCEG.

Si ce produit est accepté, un prestataire de service sera chargé d'améliorer la version existante suivant un cahier des charges déjà rédigé par le comité de pilotage informatique de la CCEG. Notamment, la possibilité de télécharger plusieurs documents à la fois, synchroniser les téléphones/agenda, uniformiser les interfaces en créant des profils utilisateurs spécifiques...

Ces prestations seraient prises en charge par l'intercommunalité d'où l'attente.

Monsieur le Maire confirme que la procédure actuelle n'est pas totalement opérationnelle et donc pas pleinement satisfaisante mais qu'elle sera améliorée.

Monsieur Dominique MELUC conteste vivement la mise en place de cette procédure pas sur le principe mais bien sur les modalités. Pour lui l'amateurisme a prévalu alors que la collectivité n'avait pas les moyens techniques adéquats. Il constate qu'un document, qu'il juge important, relatif au Débat d'Orientation Budgétaire a été ajouté sur la plateforme E-GroupWare mais pas diffusé aux Conseillers. Il regrette aussi de ne plus être destinataire des envois par courriels. Il se propose enfin de participer à un groupe de travail sur la question de la dématérialisation.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Jacques KOGAN lui répondent qu'il a bien reçu sur support papier tous les documents officiels et obligatoires et que pour recevoir l'information dématérialisée, il lui suffit de répondre favorablement au questionnaire qui lui a été remis.

Monsieur Jean-Louis ROGER comprend que la mise en œuvre de cette procédure nécessite une période de rodage mais regrette les manques constatés.

1-2 / LISTE DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2008

La question est présentée par Monsieur le Maire.

En application des dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur (la Commune en l'occurrence) publie au cours du 1^{er} trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente. Cette liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur prix.

Madame Isabelle DELANNOY-CORBLIN aurait souhaité une présentation qui identifie les marchés selon leur procédure (marché à procédure adaptée – MAPA – appel d'offres ...). Pour Monsieur Dominique MELUC, une présentation par opération serait préférable.

Il est précisé que la présentation faite aux Conseillers répond aux exigences réglementaires mais qu'elle peut être complétée.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de cette liste qui fera l'objet d'une publication.

1-3 / BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES EN 2008

Monsieur le Maire expose la question.

En application des dispositions de la loi du 8 février 1995, la Collectivité doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions opérées par elle ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle.

Ce bilan est annexé au compte administratif communal.

Le Conseil Municipal, appelé à en débattre, prend acte de la politique foncière menée par la Commune en 2008.

2) PERSONNEL

2-1 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Jean-Jacques KOGAN présente la question.

Une nouvelle modification du tableau des effectifs du personnel communal est nécessaire afin de le mettre en concordance avec les besoins d'organisation des services.

Service Enfance - Vie Scolaire :

Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et Accueils périscolaires

Un agent travaillant sur ce secteur, Mme GALANT Béatrice, assure aussi la perception des droits de place du marché hebdomadaire du mardi. A la demande de l'agent, il est proposé d'intégrer ce temps dans le lissage de son temps de travail et, par conséquent, de passer de 26 heures 30 minutes par semaine à 27 heures 45 minutes par semaine (de 26.50 h à 27.75 h par semaine). Pour cela, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet – 27.75 heures par semaine – et de supprimer le poste correspondant, à savoir un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet – 26.50 heures par semaine.

Services Moyens Internes et Enfance Vie scolaire:

Un agent contractuel, Mme BOSSOREIL Isabelle, intervient régulièrement et durablement depuis plus d'un an sur ces 2 services en tant qu'agent d'entretien. Compte tenu de l'organisation de ces 2 services, il convient de pérenniser le poste de cet agent en créant un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps non complet – 27 heures 45 minutes par semaine ; 27.75/35 – à compter du 1^{er} mars 2009.

Evolutions de carrières

Avancement de grade 2009

Par application des dispositions réglementaires et après avis de la Commission Administrative Paritaire, il est proposé 14 créations de poste pour permettre un avancement de grade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel communal (création et requalification d'emplois, suppression de postes éventuels) et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

3) FINANCES

3-1 / DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Messieurs Le Maire et Jean-Jacques KOGAN présentent les éléments de réflexion destinés au débat.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article II.10 du règlement intérieur du Conseil Municipal rappelle cette obligation.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale.

Si le point d'orgue de ce cycle en est le vote du budget primitif, le DOB permet à l'assemblée de discuter des orientations qui préfigurent les inscriptions budgétaires à venir.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, il n'y aura donc pas de vote à son issue.

Il doit cependant faire l'objet d'une délibération formelle transmise au représentant de l'Etat.

La loi ne fixe pas la forme et le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire. Elle impose cependant la rédaction d'une note explicative de synthèse à destination des Conseillers.

Un document a été préparé et communiqué avant la séance aux Conseillers Municipaux.

Il comporte des éléments d'informations historiques et statistiques sur la situation communale (dette, épargne, fiscalité, évolution des charges et produits de fonctionnement, évolution des effectifs du personnel communal, ratios de niveau et de structure ...) ainsi que les orientations budgétaires pour 2009 (priorités en dépenses et recettes de fonctionnement, évolution des frais de personnel, évolution des effectifs scolaires, évolution des bases fiscales et des taux d'imposition aux contributions directes locales, la programmation envisagée pour les dépenses d'investissement...)

L'analyse porte sur la Commune ainsi que sur les services publics industriels et commerciaux (SPIC) de l'assainissement eaux usées collectif et du domaine portuaire communal (port fluvial de l'Erdre).

Un tableau prévisionnel des investissements 2009 / 2011 est présenté en séance.

Une information nouvelle est aussi donnée : l'évolution (revalorisation) des bases de valeur locative pour les impôts (foncier bâti et taxe d'habitation) est de + 2,5 % et 1,5 % pour le foncier non bâti (Loi de finances 2009).

Le document comporte une synthèse et une conclusion qui sont celles-ci :

Le débat municipal sur les orientations budgétaires et le budget 2009 se tient dans un contexte national incertain.

Les orientations se veulent à la fois prudentes, à cause des recettes de l'État en diminution, mais résolument tournées vers le renforcement des services aux personnes.

Ainsi, la stratégie financière de la Ville repose sur trois objectifs :

- contenir les dépenses de gestion en privilégiant l'accès aux services pour tous, grâce à la modification des tranches de quotients familiaux,

- prioriser les investissements liés aux projets structurants qui favorisent l'accession au logement pour tous et une organisation équilibrée de la ville pour faciliter l'accès aux services et aux commerces, en toute sécurité (pour les cyclistes et piétons), avec un stationnement de proximité,

- stabiliser l'endettement par un recours à l'emprunt adapté.

Le compte administratif 2008 n'est pas établi de manière définitive à cette date, toutefois un excédent supérieur à la prévision budgétaire (800 000 €) est espéré.

L'objectif des prochaines années est de conserver un autofinancement permettant d'améliorer le niveau d'investissement.

Les réalisations communales, le lotissement route de la Filonnière et le projet de logements, rue de la poste, sont des sources de recettes supplémentaires attendues.

Une évolution des effectifs du personnel est nécessaire pour renforcer la Direction des Services.

L'évolution de l'assiette des bases physiques sur laquelle s'appuie l'impôt est quasi nulle en 2008 et 2009. Cette évolution sera sensible à partir 2010 (Les Hauts du Prieuré, Les Jaunais, La Sapinière), et générateur d'une évolution de l'impôt ; La population nouvelle supplémentaire est aussi demandeuse d'accueil et de services. Il est nécessaire, pour la bonne santé de notre budget, de maintenir une évolution des taxes, limitée au cours des prochaines années entre 1,5 et 2%.

Parce que la crise est d'abord sociale, la municipalité entend préserver et conforter les services à la population qui bénéficient aux besoins des familles (petite enfance, école, logement, insertion...) et notamment aux personnes les plus fragiles.

Elle entend également développer la politique d'investissement au service du développement équilibré du territoire.

Les orientations présentées constituent seulement des hypothèses de travail pour la préparation des budgets primitifs 2009, lesquels ne seront votés, ainsi que les taux des impôts locaux, qu'au prochain Conseil Municipal du 24 février.

Monsieur Dominique MELUC s'étonne de voir que des bases de valeur locatives à 8 000 € ont été retenues dans le DOB ce qui ne correspond pas à du logement social. Il incite à bien regarder ce que le contribuable sucéen va payer alors qu'il est déjà très imposé au regard des administrés des autres communes du territoire d'Erdre et Gesvres.

Monsieur le Maire lui répond que l'augmentation totale de l'impôt communal sera bien de + 3,5 % au total soit 70 € annuel pour un contribuable dont le montant de l'impôt est aujourd'hui de 2 000 €. Il ajoute que les bases prises comme références (8 000 € pour une maison et 5 000 € pour un appartement) ne sont que des estimations qu'il conviendra d'ajuster au regard des constructions réalisées. Cela n'aura, de toutes façons, pas d'impact en 2009.

Monsieur Dominique MELUC ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de prévisions de recettes de taxes sur les ventes de terrains devenus constructibles.

Pour monsieur le Maire, s'agissant d'une recette aléatoire, il a été jugé plus prudent de ne rien prévoir. Cela ne veut pas dire que la Commune se privera dans les faits de cette recette.

Monsieur Stephan ROUAULT s'interroge sur la nécessité d'un terrain de football synthétique à Sucé-sur-Erdre compte tenu des résultats des équipes du club.

Monsieur le Maire indique que le terrain actuel ne répond plus aux besoins du club en raison de son mauvais état (pas d'entraînement possible dessus pour le préserver pour les compétitions) malgré les interventions d'entretien annuelles qui sont très coûteuses. Il précise qu'une réfection en herbe serait aussi onéreuse et plus coûteuse en entretien annuel.

Il s'agit d'une évolution normale pour un club qui compte plus de 300 licenciés et qui doit se contenter du seul terrain stabilisé pour les entraînements. Ce que confirme Monsieur Didier BERTIN.

Monsieur le Maire se refuse à n'envisager la réalisation d'équipements sportifs qu'au seul constat des résultats sportifs des clubs et il prend l'exemple de la salle du Levant qui répond aussi aux besoins d'un public scolaire.

Monsieur Stephan ROUAULT évoquant les difficultés rencontrées par les utilisateurs du complexe sportif de la Papinière en matière de disponibilité de salles et de créneaux (il cite en particulier le club de tennis de table à la salle de l'Erdre), Monsieur Didier BERTIN lui indique que la salle culturelle dont la réalisation est souhaitée permettra, à terme, de libérer des créneaux salle de l'Erdre.

Pourquoi alors ne pas privilégier la réalisation de cette salle plutôt que le terrain de football lui suggère Monsieur Stephan ROUAULT.

Monsieur Jean-Louis ROGER considère qu'il est choquant de conditionner les équipements au niveau des résultats de compétitions. Il tient à saluer le travail remarquable, en terme d'esprit sportif, des bénévoles de la Jeune Garde de l'Erdre (JGE football).

Pour Messieurs Jean-Louis ROGER et Dominique MELUC, les montants envisagés des programmes d'investissement (budget de la Commune et prévisionnel de la ZAC centre ville) sont très importants et sans recettes significatives en contrepartie. Ils constatent qu'aucune subvention de contrat de territoire n'apparaît.

Ils indiquent que la Commune n'a jamais été capable de financer de tels montants par le passé et qu'il faudra donc recourir à l'emprunt.

Monsieur le Maire précise que les orientations du DOB nécessitent réflexion et doivent être affinées pour le budget et qu'en ce qui concerne les contrats de territoires, rien n'est arrêté à ce jour.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN constate qu'il n'y a pas eu d'investissements en équipements sportifs lors du mandat municipal précédent alors que ceux-ci étaient déjà saturés et que l'augmentation de population va se poursuivre.

Monsieur Dominique MELUC a repris le programme électoral de Vivre Ensemble à Sucé-sur-Erdre pour le comparer avec les orientations du DOB :

- nouvelle école : pas de projet, pas même une prévision d'acquisition foncière,
- projet de bâtiment « passerelle » pour les jeunes : rien,
- travaux consécutifs au diagnostic d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : rien de prévu,
- amélioration énergétique des bâtiments : rien non plus,
- transformation de la bibliothèque en médiathèque : pas de projet évoqué,
- camping municipal : pas de projet inscrit

Monsieur Jean-Louis ROGER ajoute que lorsque des annonces sont faites, il faut les mettre en œuvre.

La Municipalité conteste que le projet de camping ait été annoncé comme municipal.

Monsieur Stephan ROUAULT considère que l'évolution des effectifs connus à ce jour ne permet pas d'envisager un besoin en terme de nouvel équipement scolaire.

Monsieur Alain THUILLIER conteste les propos tenus par Monsieur Jean-Jacques KOGAN qui laisseraient croire que rien n'a été fait lors du précédent mandat. Il lui reproche aussi son entrisme associatif des dernières années et de ne pas assumer maintenant les déclarations faites avant les élections. Il ajoute qu'une municipalité peut aussi réaliser des projets nécessaires et pas électoralement porteurs (il cite le Centre technique Municipal).

Monsieur le Maire lui rappelle la position de l'opposition de l'époque qui avait approuvé ce projet.

Monsieur Dominique MELUC ne voit pas de provision significative pour de l'acquisition de foncier.

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire se base sur une réflexion prospective qui doit ensuite évoluer pour tenir compte des besoins.
Il précise que l'objectif de la Municipalité est de maintenir une bonne capacité d'autofinancement pour permettre le financement des dépenses d'investissement.

3-2 / REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008 ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS (3 BUDGETS)

La question est présentée par Monsieur Jean-Jacques KOGAN.

Monsieur le Trésorier Principal de Carquefou a présenté à la Commune des balances des opérations comptables de l'exercice 2008 avant émission des comptes de gestion et des résultats afférents.

Ceci permet donc de présenter de façon provisoire à l'assemblée délibérante les résultats de l'exercice budgétaire 2008 des budgets Ville, Assainissement, et Port.

Il peut donc être proposé de procéder à l'affectation provisoire de ces résultats, afin de pouvoir les reprendre dès le vote du Budget Primitif de l'exercice 2009, sachant qu'il conviendra de les modifier si nécessaire, au moment du vote définitif du Compte Administratif et de l'approbation du Compte de Gestion 2008.

Les propositions d'affectations sont les suivantes :

	Fonctionnement		Investissement		
	Budgétisé	Réalisé	Budgétisé	Réalisé	Restes à réaliser
BUDGET PRINCIPAL					
Recettes	5 467 475.00	5 676 952.48	8 746 544.49	4 580 152.23	2 585 642.40
Dépenses	5 467 475.00	4 813 124.48	8 746 544.49	4 878 074.87	2 012 767.74
Résultat de l'exercice		863 828.00		-297 922.64	
Reprise du résultat 2007		0.00		-988 046.96	
Résultat clôture 2008 (hors restes à réaliser)		863 828.00		-1 285 969.60	
Affectation provisoire de l'excédent de fonctionnement 2008 pour couvrir le déficit d'investissement de 863 828 € au compte 1068 (réserves)					

	Fonctionnement		Investissement		
	Budgétisé	Réalisé	Budgétisé	Réalisé	Restes à réaliser
BUDGET ASSAINISSEMENT					
Recettes	515 910.44	302 382.69	1 425 793.16	274 485.89	438 715.22
Dépenses	515 910.44	165 324.70	1 425 793.16	810 961.45	527 662.99
Résultat de l'exercice		137 057.99		-536 475.56	
Reprise du résultat 2007		257 359.65		216 352.51	
Résultat clôture 2008 (hors restes à réaliser)		394 417.64		-320 123.05	
Affectation provisoire de l'excédent de fonctionnement 2008 pour couvrir le déficit d'investissement de 320 123.05 € au compte 1068 (Réserves) et 74 294.59 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)					

BUDGET DOMAINE PORTUAIRE (HT)	Fonctionnement		Investissement		
	Budgétisé	Réalisé	Budgétisé	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	78 127.69	34 518.91	113 746.97	6 107.29	
Dépenses	78 127.69	21 434.06	113 746.97	110 360.00	3 240.00
Résultat de l'exercice		13 084.85		-104 252.71	
Reprise du résultat 2007		45 327.69		60 019.28	
Résultat clôture 2008 (hors restes à réaliser)		58 412.54		-44 233.43	
Affectation provisoire de l'excédent de fonctionnement 2008 pour couvrir le déficit d'investissement de 44 233.43 € au compte 1068 (Réserves) et 14 179.11 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)					

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'affecter provisoirement les résultats, afin de pouvoir les reprendre dès le vote du Budget Primitif 2009, sachant que cette reprise anticipée permet de financer immédiatement des dépenses d'investissements et de s'engager à modifier si nécessaire cette délibération dans le cas où les résultats définitifs du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2008 seraient différents des résultats ci-dessus.

3-3 / ALLOCATION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

La question est exposée par Monsieur Jean-Jacques KOGAN.

Monsieur le Trésorier Principal demande l'allocation en non valeur de créances de la Commune dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, de disparition des débiteurs (décès, départ sans domicile connu...) ou en raison d'un montant inférieur au seuil de recouvrement unitaire qui est de 5 € par titre.

L'allocation en non valeur consiste à apurer les prises en charge des créances communales et donc à les enregistrer dans la comptabilité de la Commune.

En l'occurrence, il s'agit d'impayés réalisés par 3 personnes et qui concernent les exercices 2003, 2005 et 2007 pour un montant total de 236 €.

Ces créances sont relatives aux activités suivantes : droit de place pour les Rendez-Vous de l'Erdre 2003, redevance d'occupation pour le logement de secours, tarification de garde au Multiaccueil (heures occasionnelles).

Le Conseil Municipal, constatant l'impossibilité déclarée par le Trésorier Principal de recouvrement de certains produits, décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, de leur allocation en non valeur pour 236 €.

4) CADRE DE VIE

Néant.

5) VIE SCOLAIRE - PETITE ENFANCE - Information

Madame Mireille RINCE informe les Conseillers sur les modalités d'accueil des enfants dans les écoles publiques à l'occasion de la grève nationale du jeudi 29 janvier prochain :

- la Municipalité ne mettra pas en place le Service Minimum d'Accueil (SMA) faute de capacité en personnel,
- des agents municipaux étant aussi grévistes, il n'y aura pas de restauration scolaire. Un accueil sera cependant assuré dans les restaurants pour les élèves dont les enseignants ne sont pas grévistes ; les familles devront fournir le pique nique,
- Le transport scolaire ne pourra pas être totalement assuré ; un seul car roulera sur les trois habituels.

6) URBANISME

6-1 / PLAN LOCAL D'URBANISME : PROJET DE MODIFICATION ET CONCERTATION AVEC L'ETAT – Information

Monsieur Bernard TESSON résume le courrier du 23 décembre 2008 du Préfet qui fait part de son avis sur les modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) envisagées par la Municipalité (copie remise aux Conseillers).

Il constate que les propositions municipales ont été globalement retenues sauf en ce qui concerne la Durandière où il est demandé de revoir le projet.

A ce sujet, Monsieur le Maire précise qu'un bureau d'études est missionné pour revoir l'aménagement de cette zone économique.

La procédure de modification du PLU va être prochainement engagée ; elle comporte une enquête publique. Le Conseil Municipal sera informé de sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire annonce qu'une procédure de révision du PLU est aussi envisagée (étude courant 2009).

Monsieur Jean-Louis ROGER comprend le souhait de la Municipalité de faire tomber les recours contentieux contre le PLU pour avancer mais il en regrette les conséquences qui vont à l'encontre des enjeux économiques du territoire d'Erdre et Gesvres (abandon de la qualité de zone économique stratégique pour la Jacopière).

Monsieur Dominique MELUC pense que les orientations municipales ne vont pas dans le sens des stratégies définies et votées sur le territoire aux plans économique (besoin de terrains) et touristique. Il considère, qu'en l'espèce, l'Etat n'a pas forcément raison juridiquement et qu'il faut savoir, de temps en temps, aller au conflit.

Monsieur le Maire fait part de ses interventions pour revendiquer au territoire d'Erdre et Gesvres sa place dans l'espace métropolitain.

Il indique que des espaces de développement économique seront recherchés dans un périmètre autour de la gare en relation avec la mise en service du train/tram.

6-2 / INTEGRATION DE L'IMPASSE DE LA CHAUSSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Bernard TESSON présente la question.

Dans le cadre de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) la Préfecture actualise chaque année les données relatives à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

La prise en compte de ces données nécessite une délibération du Conseil Municipal validant la qualité de domaine public de la voirie.

En outre, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, l'ouverture et le classement d'une voie communale est prononcé par le Conseil Municipal.

A l'occasion des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur l'impasse de la Chaussée, les riverains ont rétrocedé cette voie d'une longueur de 110 mètres à titre gratuit à la Commune au moyen d'une déclaration d'abandon de terrain.

Cette voie d'une superficie de 738 m² est valorisée selon l'estimation de France DOMAINE pour les voiries situées en secteur Ub à 10 euros/m² soit 7 380 euros.

Monsieur Alain THUILLIER attire l'attention de la Municipalité sur l'étude d'aménagement qui avait été envisagée lors du précédent mandat pour cette voie et l'entrée du lotissement de Bellevigne (visite sur place avec le Conseil Général) et demande ce qu'il en advient.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'en a pas eu connaissance mais qu'il en prend acte. Il précise que l'entrée du lotissement de Bellevigne appartient toujours au propriétaire riverain et que son classement dans le domaine public doit être envisagée pour régularisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver le classement dans le domaine public de l'impasse de la Chaussée, et, le transfert à la commune des réseaux (eau potable, eaux pluviales) situés sous la voie.

7) COMMUNICATION - ANIMATION - CULTURE

Néant.

8) JEUNESSE ET RELATIONS AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

8-1 / CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SUCE ANIMATION JEUNESSE (SAJ)

Monsieur Didier BERTIN expose la question.

L'action communale en faveur de la Jeunesse qui existe formellement depuis 1995 a d'abord été assurée par l'association Sucé Animation Jeunesse (SAJ) créée le 14 novembre 1995 sur une initiative municipale tenant compte d'un contexte contraint lié au cofinancement en vigueur à l'époque (dotation du FONJEP destiné aux seules structures associatives). Une convention liant la Commune et l'association a été conclue le 2 juillet 1996 pour formaliser les actions de chaque partie ; la Commune assurant la mise à disposition de personnel et d'un local.

Cette convention qui a fait l'objet d'un avenant le 10 juin 1997 a été rendue caduque par la municipalisation de l'animation jeunesse au 1^{er} janvier 2003 (création du service municipal Jeunesse).

Une nouvelle convention a, alors, été conclue le 10 janvier 2003.

Il est apparu souhaitable de revoir les dispositions de cette dernière convention afin de la simplifier en l'expurgeant de toutes celles relatives aux conséquences de la municipalisation, cette situation étant désormais consolidée.

Il est aussi apparu nécessaire de redéfinir les missions et rôles de chacune des parties afin d'être en meilleure adéquation avec les actions réelles constatées depuis plusieurs années.

Un nouveau texte est donc proposé aux Conseillers.

Il ajoute que la SAJ vient de se doter d'un nouveau bureau auquel il a été demandé d'avoir un fonctionnement le plus régulier possible et de faire retour des activités de l'association auprès de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver les dispositions de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

9) TRAVAUX - Information

Les Conseillers sont informés par Monsieur Christian BALASAKIS des travaux importants en cours sur la Commune.

- travaux d'assainissement eaux usées de la route de Casson : ils sont terminés et leur réception aura lieu la semaine prochaine,
- giratoire de la Sapinière (carrefour des routes de Nort-sur-Erdre et de Casson) : les travaux ont débuté la semaine dernière (une déviation de la route de Nort-sur-Erdre a été installée,
- place Aristide BRIAND : les travaux se poursuivent ; l'enrobé drainant doit être repris suite à des altérations dues au gel,
- secteur de la rue d'Angleterre : démarrage prochain des travaux (liaison routière avec le parking des herses, démolitions de bâtiments). Fin estimée pour mars/avril 2009.
- Quais et levée du pont :
 - o Lot voirie : les travaux viennent de commencer et dureront cinq mois ; une déviation de la rue du Port par la rue de la Poste est mise en place temporairement,
 - o Lot réseaux souples : début constaté le 26 janvier,
 - o Lots palplanches : un mois de retard pour le moment sur le planning prévu
 - o Elagage des arbres du quai de Bliesransbach : travaux réalisés le 26 janvier,
 - o Chaussée de la levée du pont de l'Erdre : des désordres (consécutifs au battage des palplanches ?) sont apparus. Le Département, propriétaire de la voie, va faire procéder à des sondages.

10) ACTION SOCIALE - Information

Madame Jacqueline BODINEAU fait un retour sur les manifestations des vœux 2009 aux Aînés de la Commune qui se sont très bien déroulés.

Les participants au repas du dimanche ont apprécié l'intervention des traiteurs locaux et la mise en place d'un vestiaire organisé.

11) INTERCOMMUNALITE - Information

- Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (*Monsieur Jean-Jacques KOGAN*)

Indication des principaux dossiers en cours :

- o Contrats de territoire,
- o Schéma de secteur et Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

- Réseau des déchetteries,
- Domaine informatique :
 - Biliothèques,
 - Dématérialisation (contrôle de légalité des actes, aide à la rédaction des marchés publics, marchés publics ...)
 - Projet aéroportuaire de Notre-Dame-des Landes,
- Mise en service du train/tram : septembre 2010 pour le tronçon Jusqu'à Nort-sur-Erdre:

- SIVOM du canton de la Chapelle-sur-Erdre (*Monsieur le Maire*)

Le Syndicat à Vocation Multiple du canton de La Chapelle-sur-Erdre sera dissous n'ayant plus de raison d'être et ses biens immobiliers (gendarmerie existante, gymnases) vendus.

- EDENN (*Monsieur le Maire*)

Un dossier important en cours, celui de l'amélioration de la qualité des eaux de l'Erdre. C'est le travail entrepris dans le cadre du Contrat de Restauration des eaux de l'Erdre et des Zones Humides (CREZH). Les discussions achoppent avec Nantes Métropole sur la question de la maîtrise d'ouvrage des travaux.

PARTIE II : DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS

Marchés publics :

Marchés à procédure adaptée (MAPA) :

- mission de maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux pour le réaménagement du lotissement « Brossais de la Haie » : OUEST AM' pour 6 506,24 € TTC
- mission de maîtrise d'œuvre pour les études préalables pour la mise en place d'une micro station d'épuration au lotissement « Brossais de la Haie » : OUEST AM' pour 5 244,46 € TTC
- mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la route de la Goulitière : OUEST AM' pour 4 133,97 € TTC

Monsieur Dominique MELUC s'inquiète d'un éventuel problème juridique à propos de l'étude sur les Brossais de la Haie considérant que ce lotissement est en secteur d'assainissement non collectif dans le schéma d'assainissement communal, l'étude devant être financée par le budget du service d'assainissement eaux usées destiné à l'assainissement collectif. Il se demande si un changement de zonage ne doit pas être opéré.

Monsieur le Maire prend note de sa remarque.

Point sur les actions contentieuses en cours :

Un point exhaustif ayant été fait lors du dernier Conseil Municipal, il est seulement donné une information sur l'évolution du contentieux d'urbanisme ROISNARD Tatiana (La Païtrière)

Monsieur Jean-Louis ROGER fait part de l'exaspération du voisinage.

Déclarations d'intention d'aliéner et exercice du droit de préemption :

Une information est donnée sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues en mairie et les réponses qui y ont été apportées.

Vendeur	Adresse du Bien	Références Cadastres	Zonage
DUPONT Bertrand XUEREB Françoise	Moulin Pourbon - Coteau de Bel Air	E n°1006	Nh
MARMIN Chantal	39 rue de la Bénatière	C n°1745	Uh1
GOUBIN Alain CHARVOLIN Antoinette	Les Landes de la Carrilière	E n°1157	Uh1
CHARRIER Jean-Pierre DUCOIN Nicole	38 route de la Goulitière	I n°1408p - 1488p	Ub

Il n'y a pas eu d'exercice du droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

PARTIE III: INFORMATIONS DIVERSES

? Agenda municipal :

- Conseil Municipal et Commission :

- Commission des Finances du lundi 2 février 2009 à 20h :
 - Budgets 2009
- Conseil Municipal du mardi 24 février 2009 à 20h :
 - Question de la Commission des Finances ;
 - Autres points

- Manifestations municipales :

- Salon du livre Jeunesse les samedi 28 et dimanche 29 mars 2009 (Gymnase de la Papinière)
- Festival Handiclap le samedi 4 avril 2009 (parc Germaine LE GOFF, salle de l'Erdre et salle des fêtes de la Papinière)